



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123

du ministère de la Jeunesse et des

Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

NOTE D'ORGANISATION

Critérium de RUN & BIKE - RANDONNEE VTT

de la LIGUE OUEST

VENDREDI 15 JUIN 2018 – CHÂTEAU GONTIER (53)

Annexe 1 : Accès au site départ.

1. GÉNÉRALITÉS

Un critérium de Run & Bike de la ligue Ouest de la FCD sera organisé par l'ASAG des Pays de la Loire (Section CHÂTEAU/LAVAL) le **vendredi 15 juin 2018** sur le terrain de foot de la Ballastière à AZÉ (rue Jean Mermoz).

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD.

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club organisateur :

ASAG des Pays de la Loire - section Château/Laval.

b) Responsable :

Adjudant LAUDRIN Thierry - 06 79 45 89 40 - thierry.laudrin@gendarmerie.interieur.gouv.fr

c) CTS ligue VTT :

Stéphane BRISSE - 06 32 84 94 31 - stephane.brisse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

d) Règlement particulier :

La randonnée ne sera pas chronométrée. Cependant, le Run & Bike s'inscrit dans le cadre d'une compétition. À l'issue, un classement sera édité.

Elle empruntera majoritairement des chemins sur les communes de CHÂTEAU GONTIER, AZÉ, COUDRAY, toujours sur l'emprise du domaine public.

- Pour la randonnée, deux parcours seront proposés (25 et 40 km).
- Pour le Run & Bike, un parcours de 20 km sera proposé.

e) Déroulement de la compétition :

- 08h00 Accueil des randonneurs
- 09h00 Départ commun sur les deux circuits
- 11h30 Arrivée des premiers randonneurs
- 12h00 Proclamation des résultats du Run & Bike
- 12h30 Repas (Plateau repas, barbecue)
- 13h00 Arrivée estimée des derniers randonneurs

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

À la charge des clubs participants.

b) Restauration :

Le coût de ce repas sera pris en charge par la ligue Ouest uniquement pour les licenciés FCD (facture à adresser à la ligue par l'organisateur pour remboursement).

c) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

d) Infrastructure :

Mise à disposition sur le site de départ de la Ballastière à AZÉ d'un parking avec vestiaires, douches et de quoi laver les vélos.

La restauration se fera sur place.

Le stationnement des véhicules se fera sur un parking dédié, à proximité des vestiaires

e) Ravitaillement :

Un ravitaillement sera mis en place sur le parcours.

f) Dossards :

Chaque participant se présentera avant le départ à l'accueil de l'organisation pour percevoir un dossard. Ce dernier sera restitué à l'issue.

g) Sécurité :

Le port du casque est obligatoire sur la randonnée et le Run & Bike. Lors de la perception de son dossard, chaque participant sera informé du numéro de téléphone à composer pour alerter l'organisation en cas d'incident. Le 112 sera privilégié en cas d'extrême urgence. Il est recommandé à tous les participants d'être porteurs de leur propre téléphone. Il est demandé à tout le monde de respecter le code de la route.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent devra être en possession de sa licence FCD 2017-2018 ou d'un certificat médical de moins d'un an précisant la pratique du VTT.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 5,00 € par compétiteurs licenciés FCD. Aucun paiement sur place.

Procédure d'inscription : Via l'application SYGEMA. Inscription en ligne avant le **4 juin 2018** (délai de rigueur).

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

[Une facture correspondant à l'ensemble des frais de participation sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.](#)

Seuls les participants dûment inscrits selon ces modalités seront pris en compte pour le remboursement des frais d'organisation

c) Financement :

Les frais d'organisation seront pris en charge par la ligue Ouest. Le club organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest les différentes factures pour paiement ou remboursement. Les factures devront être libellées à l'ordre de la ligue Ouest FCD.

d) Assurances :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

e) Bilan activités et compte-rendu :

A l'issue de la compétition, la fiche bilan activités sera adressée aux différents destinataires. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr)

f) Droits d'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de ce cross-country et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques », d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest
Coordonnateur des activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest
- Comité directeur ligue Ouest
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif VTT





Pour vos GPS :

Rue Jean Mermoz
53200 AZÉ

**Les parcours seront dévoilés
le jour de la manifestation**